

CONSEIL DE LA NATION

## MISSION D'INFORMATION TEMPORAIRE À ORAN

Une mission d'information temporaire relevant de la commission de l'équipement et de développement local du Conseil de la nation a entamé, hier, une visite à la wilaya d'Oran, pour s'enquérir des projets de développement dans plusieurs secteurs.

À u début de la visite, le chef de la Commission, Saïd Saïdi, a présidé une séance de travail au siège de la wilaya avec des représentants de l'exécutif local et de l'Assemblée populaire de wilaya, au cours de laquelle il a fait une présentation sur la situation du développement dans la capitale de l'Ouest algérien, les projets structurants en cours de réalisation et les besoins futurs de la wilaya d'Oran pour concrétiser la vision des pouvoirs publics pour la transformer en un pôle régional important et une locomotive de développement dans l'Ouest du pays.

Les membres de la Commission de l'équipement et de déve-



loppement local du Conseil de la nation ont visité le chantier du projet de route reliant le port

d'Oran à l'autoroute Est-Ouest, ainsi que le port d'Oran, qui a bénéficié d'importantes opérations

d'extension, notamment un nouveau terminal à conteneurs qui permet le traitement de 500.000 conteneurs par an. Le port d'Oran a également bénéficié de travaux de réalisation d'un nouveau poste à quai permettant l'accueil de navires de gros tonnage.

Dans une déclaration à la presse, au cours de la première journée de cette visite, Saïd Saïdi a indiqué que "les préoccupations des responsables locaux et des élus concernant divers projets, notamment la route reliant le port d'Oran à l'autoroute Est-Ouest, seront transmises aux hautes autorités", affirmant qu'ils veilleront à leur prise en charge "dans les plus brefs délais".

## SIXIÈME ÉDITION DU COLLOQUE INTERNATIONAL DU VIVRE ENSEMBLE L'ÉMIR ABDELKADER, PRÉCURSEUR

DE NOTRE BUREAU D'ORAN :  
AMEL SAHER

Le patrimoine et l'héritage culturel et matériel du peuple algérien regorge de valeurs et d'enseignements et d'exemples de tolérance et du vivre ensemble.

C'est ce qui ressort des travaux de la sixième édition du colloque international du vivre ensemble, organisé hier par le bureau d'Oran de la fondation «Djanatu-El-Arif» et le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et culturelle (CRASC), au siège de ce dernier, sous le slogan «Pour une Éducation de la Culture de Paix». L'événement qui coïncide avec la célébration du mois du patrimoine, se veut un atelier ouvert de réflexion et de propositions sur les moyens les plus rapides et efficaces qui peuvent reconnecter les générations actuelles avec les valeurs de tolérance et du vivre ensemble dont regorge notre patrimoine et héritage culturel et spirituel légués par nos savants,



Chouyoukh, oulémas et les symboles de notre mouvement national. Selon les incommunications présentées dans ce colloque, l'Emir Abdelkader El Djazairi offre un exemple sans égal du vivre ensemble à travers le monde qui continue marquer les esprits. «L'Emir Abdelkader le fondateur de l'Etat algérien a pu faire un geste humanitaire qui a marqué toutes les personnalités de

son époque. Une action qui continue jusqu'à d'aujourd'hui de frapper les grands penseurs actuels.

Selon lui, «c'est grâce à cet enseignement ancestral que l'Emir Abdelkader a reçu au niveau de sa zaouïa et auprès de tous les grands maîtres des zaouïas qui vivaient à l'époque en Algérie et qui ont justement œuvré pour le vivre ensemble que nous essayons aujourd'hui de faire connaître à nos générations et nos étudiants, pour comprendre que nous les algériens, nous sommes un peuple qui a reçu une éducation et un héritage de tolérance. Nous avons toujours été tolérants» soutient le représentant de la fondation dans une déclaration au journal el Moudjahid.

Selon l'intervenant «négliger cet héritage et ce patrimoine de valeurs humanitaires et de tolérance et du vivre ensemble nous a fait payer un lourd tribut pendant toute une décennie et des milliers de morts « malheureusement nous n'avons pas œuvré à instaurer cette culture du vivre ensemble dans nos manuels pédagogiques.

TIARET

## VISITE D'INSPECTION À L'AÉROPORT ABDELHAFID-BOUSSOUF

DE NOTRE CORRESPONDANT :  
SI MERABET NOUR EDDINE

Le wali de Tiaret n'a pas pu contenir sa colère lors de sa récente visite d'inspection à l'aéroport Abdelhafid-Boussouf, en relevant sur place des anomalies, comme le manque de caméras de surveillances, de scanners et d'éclairage et d'autres au niveau de la structure dont il attend l'ouverture à l'internatio-

nal. Le chef de l'exécutif de wilaya a fait comprendre au directeur du site qu'il n'était pas «venu pour la salle d'honneur», mais bien pour répondre aux attentes des citoyens, et a tenu à rappeler à ce dernier ses obligations envers les médias qui l'accusent de faire de la rétention d'information.

«Lors de la visite du ministre des Transports, vous avez promis de régler tous ces problèmes dans les plus brefs délais ! Qu'al-

lons-nous dire à la commission d'homologation ?», a-t-il rétorqué. Un citoyen avait entamé des travaux de forage d'un puits au niveau du périmètre de sécurité de l'aéroport. Après avoir confirmé que le citoyen disposait bien d'une autorisation légale, le wali a intimé l'ordre au responsable de la DHW, présent sur le site, l'annulation immédiate de l'arrêté.

S. M. N.

## GRÈVE DES TRANSPORTS PUBLICS

Pour la troisième journée consécutive, les chauffeurs de bus de l'Établissement public de transport urbain et suburbain de Tiaret (ETUST) poursuivent leur mouvement de grève, entamé le 27 mai dernier, afin de dénoncer les agissements et les comportements de certains cadres syndicaux.

La grève qui a touché la ville de Tiaret a paralysé les déplacements des étudiants qui sont en période d'examens. Selon différents témoignages, les bus étaient immobilisés au niveau du parc de l'entreprise, sis la cité Zaâroura. Un représentant de la direction des transports a déclaré : «Nos services ont

constaté, au cours des trois derniers jours de la grève, l'incapacité d'assurer un minimum de service, ce qui a accru la souffrance de certains de nos usagers, en particulier les étudiants, les résidents des cités universitaires de Karman et de Zaâroura. À cet effet, on a mobilisé des bus privés pour pallier cette défaillance.» Il a également lancé un appel aux travailleurs de l'ETUST pour trouver une solution définitive aux problèmes de l'entreprise, qui possède la plupart des lignes de transport, et assainir les différents problèmes par la communication et le dialogue, sans pour autant prendre les citoyens en otages.

Selon un cadre de l'entreprise, les chauffeurs de bus de l'entreprise sus-citée ont entamé un mouvement de grève pour protester contre les agissements et les comportements déplacés de certains syndicalistes.

Pour les travailleurs, «la condition sine qua non pour reprendre le service, c'est d'aller vers une assemblée générale afin de dégager une nouvelle section syndicale ... ».

Il y a un désaccord entre les grévistes et l'administration, concernant la date de la tenue de l'assemblée que les travailleurs revendiquent.

S. M. N.

## APN : PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### AUDITION DES PRÉSIDENTS DES GROUPES PARLEMENTAIRES

La commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réunie pour écouter les propositions des présidents et des représentants des groupes parlementaires dans le cadre de l'examen du projet de loi portant règlement intérieur de l'APN, a indiqué hier un communiqué de la chambre basse du Parlement. Le président de la commission Zoheir Kheladi, a présenté un exposé sur le règlement intérieur de l'APN, dans lequel il a précisé «les questions les plus importantes qui ont été reportées en vue de les examiner avec les présidents des groupes parlementaires», précise le communiqué. Lors de cette réunion, les députés sont parvenus à «un consensus concernant certains articles, notamment en ce qui concerne la composition des groupes parlementaires, la participation aux travaux des commissions missions d'information temporaires, et la question de la représentation dans les groupes parlementaires d'amitié».

La question de l'immunité parlementaire, la déchéance du mandat parlementaire, et le budget de l'APN ont été également examinés.

## PROJET DE LOI RÉGISSANT LA PROFESSION D'HUISSIER DE JUSTICE

### LA COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES EXAMINE LES DISPOSITIONS

La commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, hier, une réunion consacrée à l'examen des dispositions du projet de loi modifiant et complétant la loi régissant la profession d'huissier de justice, indique un communiqué de l'Assemblée.

La réunion, présidée par Zoheir Kheladi, président de la commission, a été consacrée à l'examen des dispositions du projet de loi modifiant et complétant la loi N°06-03 du 20 février 2006 portant organisation de la profession d'huissier de justice, et ce en présence de représentants du ministère de la Justice, précise la même source. Rappelant que le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, avait présenté, le 22 mai dernier, ce projet de loi devant la commission, la chambre basse du Parlement a relevé qu'une autre réunion avait été tenue par la commission pour auditionner des représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice et de la Chambre nationale des commissaires-priseurs.